



10876368440

Concours / Examen : Attaché territorial
Session : 2024 Type : interne
Spécialité : animation
Epreuve : Rapport

Commune d'Admirville

le 14 novembre 2024

Rapport à l'attention de la
directrice générale des services

Objet : Maintien un service public
de qualité sur les temps
péri et extra scolaires à
l'ensemble des habitants de la commune

NE RIEN ECRIRE DANS CE CADRE

Le secteur de l'animation n'attire plus. Ce constat date de plusieurs années mais se voit renforcé depuis 2021 suite à la crise sanitaire.

Des études ont montré des difficultés de recrutement pour 80% des opérateurs ce qui représente une pénurie de main-d'œuvre de 10%, plus spécifiquement dans le périscolaire.

Cette réalité touche de plein fouet les collectivités territoriales qui ont de plus en plus de difficultés à maintenir un service de qualité.

Pourtant, ces services indispensables et complémentaires de l'école sont fondamentaux pour l'épanouissement des enfants.

Aussi, dans un premier temps nous ferons un point sur le secteur de l'animation et les difficultés rencontrées au sein des collectivités territoriales. Puis, dans une deuxième partie, nous réfléchirons à un plan d'action pour maintenir un service de qualité ainsi qu'à des solutions opérationnelles pérennes.

I Le secteur de l'animation en crise : ses difficultés et les initiatives pour les contrer.

Plusieurs raisons peuvent expliquer ce manque d'intérêt pour le secteur

A) Un constat indéniable

Une des premières raisons est sans doute due au manque de reconnaissance du métier même d'animateur. Trop peu valorisé, il est encore souvent lié à l'image du job d'été pour étudiants. D'ailleurs de nombreuses collectivités emploient des animateurs BAFA (brevet d'aptitudes aux fonctions d'animateurs) qui fait partie de l'animation volontaire et non professionnelle comme peut l'être un BPJEPS (brevet professionnel de la jeunesse de l'éducation populaire et du sport).

Ce qui amène à une seconde raison : le manque d'accès à la formation.

En effet, passer un diplôme professionnel dans le secteur de l'animation est encore onéreux, et de nombreux employeurs ne peuvent pas payer ce type de formation, sachant qu'il faudra également remplacer l'agent concerné sur ses temps de travail.

Une autre raison renforce le désintérêt des jeunes pour ce secteur :

le temps de travail. En effet, ce dernier est souvent morcelé sur la journée (accueil du matin, pause méridienne et soir après l'école) et s'accompagne régulièrement de contrats à temps partiels, offrant peu de perspectives d'évolution. 3.1.8.

Toutes ces raisons font que beaucoup de collectivités peinent à créer des emplois pérennes ce qui n'incitent pas les jeunes à s'engager. Pour autant les pratiques évoluent et les collectivités s'engagent pour maintenir un service de qualité à leurs habitants.

B) Des initiatives pour contrer les effets de la dévalorisation du métier d'animateur

Il existe des moyens pour valoriser ces métiers que l'on a pu constater indispensables à l'éducation des enfants.

Pour une meilleure considération, il est nécessaire de renforcer les liens entre écoles et animateurs car ces derniers ne sont pas reconnus comme des "éducateurs" auprès de nombreux enseignants.

La mise en place d'un PEDT (projet éducatif de territoire) au sein d'une commune favorise la collaboration entre les différents acteurs locaux et renforce la qualité des activités d'accueil, et donc la reconnaissance des animateurs et de leurs actions.

Aussi le ministère de l'éducation nationale a créé un nouveau baccalauréat intitulé "Animation et personnes âgées" depuis peu mais qui permettra sans doute une professionnalisation du métier d'animateur. Et depuis deux ans, le comité de filière Animation défend l'importance de ce métier pluridisciplinaire.

Même s'il reste des incertitudes, l'avenir de ce baccalauréat professionnel ouvre des perspectives.



10876368440

Concours / Examen : Attaché territorial
Session : 2024 Type : interne
Spécialité : Animation
Epreuve : Rapport

Plus ancien, certaines communes se sont engagées sur le plan Mercredi proposé en 2018. Il propose la mise en place d'activités extrascolaires. Ce plan a été appliqué de façon très variable selon le nombre d'habitants dans la commune (40% dans les villes de 30000 habitants).

Vers quelles initiatives se tourner alors pour rester attractif en matière d'embauche et maintenir une offre également attractive pour les enfants accueillis et leurs parents?

C'est ce que nous allons voir dans cette seconde partie en proposant un plan d'action en faveur de la branche animation ainsi que des solutions opérationnelles.

II Une méthode de travail en lien avec la politique éducative de la commune

A) Un plan d'action à l'échelle de la ville

NE RIEN ECRIRE DANS CE CADRE

Tout d'abord, il est impératif de faire un diagnostic de la situation à l'échelle de la commune.

Pour ce faire, il faudra créer un comité de pilotage composé d'élus du service enfance-jeunesse mais aussi du service éducation. Ces derniers seront en charge de valider les propositions.

Un chef de projet devra être désigné, cela peut être le directeur général des services mais aussi le responsable du pôle enfance-jeunesse. IP coordonnera les actions du comité technique composé de personnes de terrains, salariés de la commune comme bien évidemment des animateurs en poste, mais aussi des ATSEN. Et des animateurs salariés de NJC (maison des jeunes), d'associations sportives.

Le chef de projet aura pour mission de réunir les acteurs indispensables à une co-éducation : directeurs d'écoles, responsables d'associations.

Les retours d'enquête sur le terrain permettront d'établir un diagnostic pour mettre en place un plan d'action.

IP faudra alors programmer des réunions en interne avec les services finances et ressources humaines pour les demandes futures de formation et matériel.

Il faudra également prévoir un échéancier sur une année scolaire et faire un bilan des activités mises en place pendant l'année.

Le maintien d'un service public de qualité s'appuie sur la formation des animateurs mais également sur l'offre faite à la population.

B) Des propositions concrètes élargies et partenariales

Nous avons vu que la formation est une exigence nécessaire pour valoriser la profession d'animateur mais il est aussi important d'améliorer les conditions de travail des animateurs et notamment concernant les horaires de travail. Et pour trouver des solutions, il est indispensable d'inclure les salariés dans la réflexion. Proposer des réunions de travail régulières et prospecter auprès de communes qui ont mis en place de nouvelles façons de fonctionner comme l'exemple de la mairie de Blagnac.

Concernant la valorisation toujours, il serait intéressant que les animateurs en charge du périscolaire participent aux réunions d'écoles et soient informés de leurs projets. Un travail en collaboration pourrait être envisagé sur des thématiques en cours dans l'année (éducation à l'environnement ou l'alimentation). Certaines formations pourraient être communes aux enseignants et aux animateurs en se rapprochant d'organisme comme CANOPEE par exemple. 7.1.8.

Dans les écoles maternelles, les ATSEN pourraient bénéficier de formation liées à l'animation comme passer le BAFA, car ce sont souvent ces salariées qui sont en charge des accueils périscolaires. Ces mesures permettraient de valoriser les personnels "comme des membres de la communauté éducative et non plus comme des animateurs qui amusent".

Pour une offre de qualité, il faut une continuité éducative, un enfant se construit grâce à une gamme multiple de professionnels (enseignant / animateur / éducateur sportif...). C'est pourquoi, il ne faut pas hésiter sur ces temps extrascolaires comme les mercredis à travailler en partenariat avec les structures déjà existantes : médiathèque, ludothèque, CJS (conseil municipal des jeunes) afin de proposer des activités variées qui font grandir l'enfant.

La réussite d'un enfant ne s'arrête pas à l'école. L'éducation populaire, les collectivités territoriales ont un rôle important à jouer pour donner aux enfants d'aujourd'hui l'envie de devenir l'animateur de demain.